Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 77 (2015)

Heft: 4

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Améliorer la visibilité

Des accidents peuvent être évités. Les machines et outils doivent être pour cela munis de marquages corrects pour les rendre bien visibles aux autres usagers de la route.

Ruedi Hunger



Plus les véhicules et machines sont visibles, moins il y aura de risques de collision.

(Photo d'usine)



Les outils portés et les remorques de travail dépassant latéralement le véhicule de traction doivent être munis de bandes d'identification à l'avant et à l'arrière.

(Photo: Ruedi Hunger)

Avec leurs dents à ressorts à arêtes vives, les pirouettes comptent parmi les machines les plus difficiles à signaler de manière correcte et adéquate. L'article 67 de l'Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) stipule que les véhicules « ne doivent présenter aucune pointe tranchante ou arête vive [...] qui augmente le risque de blessures en cas de collision, notamment avec des piétons ou des usagers de deux-roues ».

L'article 68 de l'OETV décrit les marquages nécessaires sur les véhicules et machines qui, « de par leur construction ou leur mode d'utilisation, présentent

Définition des dents à ressorts

(brochure SPAA)

Les dents pour machines de fenaison ainsi que celles des herses et des outils de travail du sol sont considérées comme dangereuses seulement si elles sont situées à hauteur de tête ou de poitrine d'un cycliste ou d'un piéton, et orientées vers l'avant, vers le côté ou vers l'arrière en direction de la collision.

pour les autres usagers de la route un danger difficilement identifiable ».

Les machines de fenaison constituent effectivement un danger difficilement identifiable, car elles comportent « beaucoup de zones qui laissent passer le regard ». Autrement dit, les contours des machines de fenaison – les pirouettes en particulier – sont difficiles à reconnaître ou à identifier. Leur visibilité doit donc être améliorée par un marquage très visible. Les brochures « Trafic routier agricole » et « Marquer, protéger, éclairer correctement », publiées par la Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA/BUL), donnent des informations précieuses à ce sujet.



La pirouette dépasse le profil du tracteur et doit donc être munie de bandes d'identification bien visibles, à l'avant aussi. (Photo d'usine)

Sécurité des débroussailleuses et souffleurs à feuilles

Les accidents les plus fréquents avec les débroussailleuses sont des blessures de l'opérateur ou de tiers par des projections de matériel ou de l'outil de coupe. Viennent en plus les dégâts aux véhicules, etc.

Ruedi Burgherr*



Utilisation sûre d'une débroussailleuse

La distance de sécurité prescrite à la prochaine personne est de 15 m et doit être absolument respectée. Seuls les outils de coupe prévus par le constructeur peuvent être utilisés. Les pièces et accessoires d'origine aident à éviter les accidents. On choisira la longueur de la canne selon les travaux à effectuer et la taille de l'opérateur. Pour les travaux forestiers p. ex., on choisira une canne plus courte.

Les débroussailleuses à dos doivent être utilisées avec plus de précautions, car on peut se couper dans les jambes, p. ex. lorsqu'on glisse. De bonnes chaussures aptes à la pente sont nécessaires. Les pentes doivent toujours être fauchées parallèlement à la pente.

Avant la mise en service de l'engin, il faut vérifier que toutes les sécurités techniques fonctionnent. Pour faire le plein, la procédure est la même que pour la tronçonneuse. Les équipements de sécurité importants

- des poignées réglables et antivibrations
- un harnais avec un système de largage rapide

- un bouton d'arrêt facilement atteignable
- une protection de l'outil de coupe et une protection pour le transport

Vêtements, équipement de protection individuelle, ergonomie

Qui utilise des outils spéciaux doit le plus souvent disposer de vêtements adaptés. Les plus grands problèmes du débroussaillage sont le bruit, la poussière, les jets de pierres, d'éclats, de crottes de chiens et de particules de plantes ainsi que la visibilité. Lorsqu'on travaille le long de la voie publique, il faut des vêtements à haute visibilité et rétroréfléchissants selon EN 20471.

^{*} Directeur du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).



Pour travailler sûrement et ergonomiquement, la débroussailleuse doit être équilibrée et adaptée à la personne. Les équipements de protection individuelle doivent être portés et les distances de sécurité doivent être respectées.



lci, nous sommes dans une situation à risques. Il manque des chaussures adaptées et la protection de l'outil de coupe.



Lors de travaux le long de la voie publique, il faut toujours porter des vêtements à haute visibilité et rétroréfléchissants, selon EN 20471. Ceci vaut également pour les agriculteurs.

En aucun cas ne travailler pieds nus ou en short.

Les bons équipements de protection individuelle consistent en :

- protection de l'ouïe, p. ex. casque forestier
- protection des yeux et du visage
- gants
- chaussures solides avec semelles antidérapantes, mieux: des chaussures de sécurité
- pantalons de débroussaillage ou anticoupures, avec le devant renforcé contre l'humidité, les pierres, les épines, la terre, les déjections canines, etc.
- le long des voies publiques, des vêtements haute visibilité et réfléchissants, selon EN 20471

Pour des raisons d'ergonomie, il est important que le harnais permette un port confortable et équilibré de la débroussailleuse. Un harnais confortable permet de porter la débroussailleuse sur les deux épaules. Il est un peu plus cher mais en vaut la peine. L'adapter aux différentes tailles et modèles est également primordial.

Outils de travail

Les fabricants examinent les outils adaptés à leurs engins et les autorisent. Si l'on utilise d'autres outils, cela peut occasionner des problèmes et des réductions de garantie. Il ne faudrait donc utiliser que des outils examinés et autorisés. Les têtes de coupe à fil de tous types sont souvent utilisées. Mais comme elles soulèvent beaucoup de matériel et qu'elles ne fauchent pas proprement l'herbe, on utilise des alternatives. Il existe des têtes à couteaux rotatifs ou des lames en métal spécial. Il est important de toujours utiliser la protection adaptée.

MÉNAGEZ

"VOTRE SANTÉ, VOS MACHINES ET L'ENVIRONNEMENT: UTILISEZ POUR LA SAISON À VENIR DE LA BENZINE ALKYLÉE POUR VOS PETITS MOTEURS. ECONOMISER SUR LA BENZINE, C'EST ÉCONOMISER AU MAUVAIS ENDROIT. »

Les carburants spéciaux ménagent la santé et les moteurs

Les moteurs à benzine émettent des gaz et des substances toxiques. C'est pourquoi les autos actuelles sont munies de catalyseurs. En outre, le conducteur est protégé par la carrosserie du moteur et des gaz. Il en va autrement pour les tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, souffleurs à feuilles et autres engins à petits moteurs. L'opérateur travaille directement à proximité du moteur et de l'échappement. Il faut donc prendre le mal à la racine et s'assurer que les moteurs produisent moins de gaz et de substances nocives. De la sorte, l'environnement est aussi ménagé. Actuellement de tels moteurs sont aussi équipés de catalyseurs, ce qui améliore encore la situation.

La meilleure solution reste la benzine alkylée, disponible pour moteurs 2 ou 4-temps.

Le prix, d'environ 4 francs par litre, est relativement élevé, mais dépend de la quantité

Polluants dans la benzine alkylée par rapport à la benzine sans plomb

	Aspen 2-temps	Aspen 4-temps	Sans plomb, norme UE
Indice octane RON	95	95	95
Indice octante MON	92	92	85
Pression vapeur kPa	50-65	50-65	70-90
Soufre ppm	< 10	<10	100-300
Hydrocarb. aromatique Vol. %	<0,1	< 0,1	20-50
Teneur benzène Vol. %	< 0,01	< 0,01	3-5
Alcènes Vol. %	<0,1	<0,1	1-10

RON = Research Octan Number, MON = Motor Octan Number